

Sur les campus, on n'a toujours pas digéré la réforme Marcourt

- Jeudi, se réunira le Comité de suivi du décret Paysage.
- La réunion suit une enquête qui épingle une mise en œuvre difficile.
- La colère gronde à ce point que le CDH demande de réévaluer le décret.

Il faut entendre Jean-Claude Marcourt (PS) répondre aux questions parlementaires. Son regard placide, son ton distant, sa lecture monocorde trahissent une lassitude singulière. Mais de quoi ? De qui ? Des interminables commissions ? De la technicité de dossiers annexes ? De la vanité de certaines interpellations ? Difficile à dire. D'autant que la politique du ministre en matière d'Enseignement supérieur n'est ni lasse ni banale. Elle comporte plutôt des aspects engagés et audacieux.

Pivot de son premier mandat, le décret Paysage (voir ci-dessus) est d'ailleurs l'illustration exacte de ces adjectifs.

Les plaies du paysage

Aujourd'hui, après plusieurs années d'application, le décret peut se vanter d'avoir apporté de réels acquis. L'Ares, l'académie qui chapeaute l'enseignement supérieur, permet aux acteurs de dialoguer favorablement. Les droits des étudiants et la démocratisation des études ont été renforcés. Tout comme l'intégration du système dans le contexte européen.

Néanmoins, plus personne ne s'en cache, l'enseignement supérieur ne s'est toujours pas remis du décret. La gueule de bois est incontestable.

Jeudi, le comité de suivi de la réforme se réunira, comme tous les trois mois, pour essayer d'objectiver les difficultés rencontrées sur le terrain. Il aura dans son cartable une enquête de la Centrale nationale des employés (CNE) diffusée en janvier. Cette dernière porte le témoignage d'un mal-être important de la part du personnel des universités. Il s'exprime devant l'évolution des conditions de travail consécutives à la mise en œuvre du décret. Les conclusions de la CNE rejoignent celles d'une

autre enquête réalisée l'an dernier par la CSC dans les hautes écoles. Elles rejoignent également une pétition, lancée avec succès en novembre dernier.

Les difficultés soulignées sont d'ordres administratif et pédagogique. Et elles existent. Mais à qui la faute ? Au décret, ou à l'application qu'en fait le terrain. Sans surprise, entre le ministre et ce dernier, les avis divergent.

Quoi qu'il en soit, le malaise grandit. Et il se cristallise de plus en plus autour de la personne de Jean-Claude Marcourt. La conjoncture n'est en effet pas facile pour le ministre. Le fédéral joue avec ses pieds dans le dossier médecine, mais lui tergiverse dans les solutions à proposer. Il ne peut pas faire grand-chose pour pallier le définancement du secteur et il doit se résoudre à rouvrir plusieurs de ses décrets mal ficelés, dont le dernier n'est autre que sa réforme des bourses.

En attendant, imperturbable en public, le ministre rétorque pied à pied aux critiques. Mais acceptera-t-il d'évaluer globalement et de remettre sur la table son décret Paysage, comme le demande désormais le CDH, son partenaire de majorité ?

Repères

Le décret Paysage fut voté en novembre 2013, lors du premier mandat du ministre PS Jean-Claude Marcourt. Globale et complexe, cette réforme a bouleversé d'un point de vue institutionnel et pédagogique l'enseignement supérieur en Belgique francophone.

Rédigé à la suite de plusieurs années de discussions, le décret a été reconnu pour sa prise en compte d'avis très variés. Ce sont ses effets secondaires comme le peu de temps qui a été offert aux institutions pour l'implémenter qui sont aujourd'hui amèrement regrettés.

“On considère les étudiants comme des enfants rois, comme des clients qu'il faut servir”

Au cœur du décret Paysage, figure la possibilité offerte aux étudiants d'individualiser leur parcours de formation.

Pour le dire autrement, l'étudiant ne se retrouve plus devant un programme préétabli de cours, qu'il partage avec ses condisciples et qu'il doit affronter entièrement. Désormais, si ce n'est en première année, l'étudiant peut construire son cursus “à la carte” en choisissant ci et là, dans son domaine d'étude, différentes unités d'enseignement (qui sont des ensembles de cours).

Les seules règles à respecter sont l'obligation de choisir un programme annuel qui comporte au minimum 60 crédits (les crédits étant une mesure européenne de charge de travail). Il doit également respecter des prérequis et des “corequis”. Il ne pourra ainsi suivre certains cours que s'il a précédemment réussi les cours jugés nécessaires à la compréhension de son programme. Enfin, son choix sera soumis à l'approbation d'un jury.

Il n'en demeure pas moins que cette “individualisation des parcours” a été une révolution. L'étudiant est désormais sensiblement plus libre pour construire son cursus.

Un autre changement qui va de pair avec cette première révolution est la disparition des années d'études. Un étudiant ne doit plus réussir dans son entièreté une année après l'autre. Il doit accumuler la réussite de crédits à travers des programmes annuels. S'il

réussit un minimum de 45 crédits sur les 60, il pourra passer au programme annuel suivant, traînant cependant comme un boulet les crédits sur lesquels il aurait échoué.

Ce choix de l'individualisation des parcours n'est pas inédit. Il est l'option adoptée par de multiples systèmes éducatifs. Il a pour ambitions de responsabiliser l'étudiant, d'accroître sa motivation, de favoriser ses chances de réussite et de casser la rigidité des programmes pour qu'ils s'adaptent avec justesse aux personnalités et aux rythmes de chacun.

Ce choix de l'individualisation répond également à un contexte sociétal qui voit croître les logiques libérales, individuelles et individualistes.

Le danger des auditoires plus hétérogènes

Cette individualisation met-elle cependant en danger la qualité des enseignements délivrés ? Dans le contexte belge, aucune étude ne permet de l'affirmer et les expériences à l'étranger (dont certaines sont autrement financées) sont diversement appréciées. En Communauté française en tout cas, les inquiétudes se multiplient.

A la lecture de l'enquête de la CNE (voir pages 6 et 7), on découvre en effet que près de 70 % du personnel universitaire redoute qu'avec un tel système, les étudiants n'acquiescent plus les bases d'une discipline. Et 73 % estiment “que les étudiants calculent leurs besoins en crédits pour réussir”. Ce constat est cependant rela-

tivé par plusieurs, dont le ministre. Mais il y a aussi l'allongement des études qui est évoqué, ou des “accumulations de crédits en retard dans le chef d'étudiants qui ont pourtant le plus de difficultés pour les réussir”, estime Didier Lebbe, secrétaire permanent CNE. “J'ajouterais que face aux importantes difficultés rencontrées pour construire les horaires de cours et d'examen, le risque est réel de voir des établissements simplifier l'offre proposée et appauvrir leurs programmes”, ajoute Philippe Huynen, militant CNE et chargé de cours à Saint-Louis.

Mais, malgré le système des prérequis, une des plus grandes craintes évoquées est la formation d'auditoires plus hétérogènes qu'auparavant. “Il est en effet devenu difficile d'y ajuster son enseignement”, reconnaît David Renders, professeur de droit public à l'UCL et président d'un jury facultaire. D'autres témoignages confirment que cette situation pourrait favoriser une baisse du niveau et des exigences.

Une logique peu éducative

Au-delà de ces craintes, c'est surtout l'esprit et la philosophie qui sous-tendent la politique de l'individualisation qui fait de plus en plus grincer des dents.

“La logique de l'individualisation, c'est une logique très

adaptée à l'enseignement de promotion sociale pour adultes”, estime Alexandre Lodez, directeur-président de la haute école Helmo. “Mais je considère que mes étudiants sont des adultes en construction

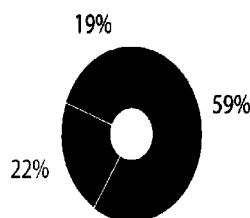
qui, pour la plupart, ont besoin d'un cadre, d'une structure et de repères que ne leur offrent ni le système de l'individualisation, ni les moyens offerts pour l'accompagner pédagogiquement.”

“C'est très élitiste comme logique. Si elle est mal accompagnée, ce sont les plus autonomes et les plus matures qui réussiront”, glisse un doctorant de l'ULB. “Sans oublier que l'esprit communautaire des auditoires et les amitiés qui peuvent y naître disparaissent en partie. Les étudiants sont plus isolés qu'auparavant au long de leurs études.”

“Je ne peux pas dire que les diplômés qui sortiront d'ici quelques années seront plus bêtes que leurs aînés, estime David Renders. Mais j'ai l'impression qu'on considère désormais les étudiants comme des enfants rois, comme des clients qu'il faut servir et devant lesquels on fait miroiter l'illusion d'une liberté, celle qu'ils auraient de pouvoir choisir et construire leur formation. Auprès desquels on lit également l'idée d'échec, la nécessité de choisir et de renoncer. Je ne suis pas certain que ces messages véhiculés implicitement par la réforme soient des messages très éducatifs.”

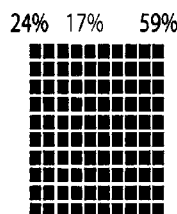
ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES UNIVERSITÉS / Enquête auprès du personnel à la suite de la mise en oeuvre du décret Paysage

Je pense que la complexité du travail va fortement augmenter dans les années qui viennent

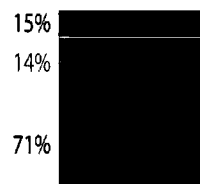


Source: CNE

J'ai dû faire face à des interprétations très divergentes des textes légaux au sein de mon université



Mes tâches sont de plus en plus bureaucratiques



Dans les établissements, la surcharge administrative est très difficile à gérer

Partout, où que l'on se tourne, le discours est sensiblement le même. Tout le monde témoigne du fait que l'implémentation du décret Paysage a engendré un esprit de bureaucratie, une surcharge et une com-

plexification du travail administratif.

Ce surcroît de travail administratif existait déjà avant le décret Paysage. Il est notamment dû au nombre d'étudiants qui a crû de 50 % en 20 ans. Mais le décret Paysage a aggravé et complexifié "structurellement" cette surcharge, expliquent en substance de très divers acteurs.

Une enquête révélatrice

Cette surcharge administrative est essentiellement due à l'individualisation des parcours, qui impose aux établissements un suivi beaucoup plus personnalisé des dossiers de chaque étudiant, ou une gestion beaucoup plus complexe des horaires.

Mais elle est induite également par d'autres règles qui imposent une "requadrimestrialisation" des cours ou leur réorganisation dans des "unités d'enseignement". "Il y a aussi, entre autres exemples, la possibilité pour les étudiants d'éta-ler le paiement de leur minerval. Fin octobre, nous avons dû envoyer 4 000 SMS de rappel", raconte Marc Lits, prorecteur à l'UCL.

"Un signe de ces difficultés structurelles se retrouve dans notre enquête qui souligne le fait que plus de 70 % du personnel dit ne plus vouloir briguer des postes à responsabilités", explique Didier Lebbe, pour la CNE.

Cette enquête, réalisée en 2016 auprès de 750 membres du personnel des universités francophones, est le meilleur témoignage des doutes qui règnent sur le terrain.

Le pari du ministre

"Je n'ai pas été étonné par les résultats, admet Julien Nicaise, l'administrateur de l'Ares. Si nous ne sommes pas responsables de tout ce qui semble causer des difficultés, nous les avons déjà évoquées à l'Ares. Je pense en effet que nous n'avons pas assez anticipé la surcharge de travail in-

duite par l'individualisation. Mais je ne suis pas alarmiste pour la suite. Nous sommes encore à bien des égards en période de rodage et le ministre prépare plusieurs outils qui aideront les établissements, dont l'e-Paysage, un programme informatique qui permettra de centraliser tous les parcours des étudiants."

Ce pari de l'avenir, c'est aussi celui que fait le ministre Marcourt. "Ce n'est pas le décret qu'il faut modifier, mais bien son appropriation", a-t-il encore répété en commission parlementaire fin janvier. "Nous allons également faire en sorte que les recommandations du comité de suivi de la réforme puissent être mieux diffusées."

Sur le terrain, on se montre sceptique et on pointe les dégâts qui s'accroissent. "Certains employés travaillent plus de 60 heures semaine", explique Anne-Françoise Vangansbergt, secrétaire communautaire à la CSC-Enseignement. A l'UCL comme ailleurs, on note une nette augmentation des burn-outs et des congés de longue durée. "On paye très cher un manque d'anticipation et un véritable amateurisme", conclut Alexandre Lodez, directeur-président de la haute école Helmo.

Le chef

Jean-Claude Marcourt

Il laissera son nom inscrit dans le marbre de l'enseignement supérieur. Le ministre restera comme le grand initiateur et comme le chef de chantier de l'audacieuse réforme du Paysage.

Le diplomate

Philippe Maystadt

Il dirige l'Ares qui chapeaute l'ensemble de la galaxie de l'enseignement supérieur. Vilipendée à ses débuts, l'Ares devient un vrai lieu de discussion entre tous les acteurs.

Benoît Drèze (CDH) : “Je demande dès cette année une évaluation publique de la mise en œuvre du décret Paysage”

Entretien **Bosco d'Otreppe**

C'est parti. Régulièrement critique à l'encontre du décret Paysage au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Benoît Drèze (CDH), pourtant membre de la majorité, sort du bois. Celui qui est aussi prof en haute école mentionne de réels acquis obtenus grâce au décret Paysage. Il se dit cependant “*désappointé*” par la pagaille qu'il occasionne sur le terrain.

Vous êtes surpris par les résultats de l'enquête de la CNE ?

Non. Pas après ce que je vois et entends sur le terrain. Je suis par contre désappointé de voir à quel point le décret Paysage a complexifié et non simplifié le fonctionnement de l'enseignement supérieur. Beaucoup d'aspects m'inquiètent : la surcharge administrative, les difficultés budgétaires qu'il absorbe ou les incidences qu'il a sur la vie des étudiants.

Mais la plupart de ces problèmes ne sont-ils pas essentiellement liés à la croissance du nombre d'étudiants ?

Je pense qu'ils sont essentiellement dus au décret Paysage. Il y a certes une augmentation du nombre des étudiants, mais il faut savoir aussi que le décret Paysage semble provoquer un allongement des études. On remarque également une surcharge administrative au sein de l'administration qui relève du même syndrome, celui de la complexification des procédures. Enfin, de nombreux problèmes rencontrés sont dus essentiellement à l'individualisation des parcours. Je pense aux conflits d'horaires pour les cours et les examens qui se multiplient.

Le ministre dit que ces difficultés ne sont pas majoritairement dues au décret lui-même, mais à sa mise en œuvre par les acteurs. Vous êtes d'accord ?

Non. Mais si les problèmes sont liés à l'appropriation qui est faite du décret, alors qu'au moins nous puissions évaluer cette appropriation.

Ce n'est pas ce qui se fait ?

Oui, mais cela se fait à huis clos. Et force

est de constater que le comité de suivi du décret mis en place ne parvient pas à stabiliser l'appropriation du décret. Je demande donc qu'une évaluation de l'appropriation se fasse, dès cette année, à trois niveaux. Nous devons mettre en place une étude interuniversitaire avec éventuellement l'un ou l'autre experts étrangers. Cette étude se devra d'être détaillée. Elle devra interroger la réussite des étudiants, la durée de leurs études, la cohérence des unités d'enseignement,

l'accompagnement pédagogique des étudiants qui est bien moindre dans notre pays que dans d'autres, le vécu humain sur le terrain tant du personnel que des étudiants qui manquent parfois de repères, de structures et qui se sentent isolés. L'évaluation, pour qu'elle soit publique, devra se faire ensuite par le biais d'auditions au Parlement. Je souhaite par là que certains acteurs de l'enseignement supérieur puissent exprimer formellement leur malaise. Enfin, je demande que soit organisée une mission parlementaire à l'étranger, dans un pays où le parcours individuel est une réussite.

Il faut revoir jusqu'à l'esprit du décret ?

Remettre l'esprit du décret sur la table ne m'appartient pas en tant que parlementaire. Je pense cependant qu'il est important de conserver une dimension communautaire propice à l'apprentissage du vivre ensemble au sein de l'enseignement supérieur. Surtout dans une société qui est entrée dans une logique individualiste. Cet esprit communautaire et solidaire n'est pas ce à quoi pousse la logique de l'individualisation des parcours.

Vous redoutez une baisse de niveau dans l'enseignement supérieur ?

C'est une inquiétude que j'ai.

Le rebelle

Vincent Blondel

Depuis l'UCL, il est clairement le recteur le plus remuant. Il a non seulement lancé un projet de fusion avec Saint-Louis, mais c'est lui qui s'exprime le plus facilement publiquement à l'encontre du décret Paysage.

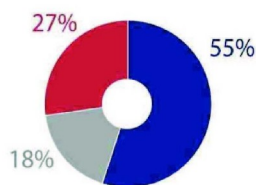
Le sniper

Didier Lebbe

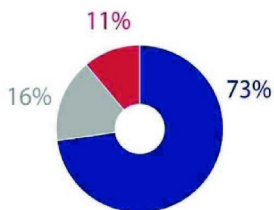
Le secrétaire permanent de la CNE a fait du bruit avec son enquête sur l'évolution des conditions de travail. "Je n'ai jamais reçu autant de remerciements" admet-il.

■ D'ACCORD ■ SANS AVIS ■ PAS D'ACCORD

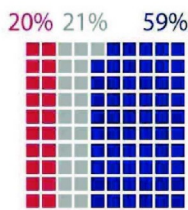
La personnalisation des parcours étudiants a fait exploser ma charge de travail



Il est très évident pour moi que, maintenant, les étudiants "calculent" leurs besoins en crédits pour réussir



J'ai constaté que les étudiants ne comprenaient pas leur programme



Je crains fort qu'avec un système "à la carte" les bases de la discipline ne soient pas acquises avant de progresser dans le cursus

